

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-5-4-5

Séance du vendredi 17 mai 2013

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE - FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UNE MINI-CRECHE A SAINT LOUIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à l'approbation de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU le Contrat territoire de Vie des Trois Pays signé le 12 décembre 2011,
- VU la délibération n°CG-2011-5-4-3 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant une autorisation de programme de 150 000 € pour l'aide à l'investissement de bâtiments communaux à vocation sociale,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde pour l'année 2013 une subvention de 150 000 € à la commune de SAINT LOUIS dans le cadre de la création d'une mini-crèche dans le quartier de Neuweg à SAINT LOUIS (projet retenu dans le cadre du Contrat de Territoire des Trois Pays),

- Décide que cette opération sera affectée sur le programme G224, étant précisé que la dépense correspondante d'un montant total de 150 000 € sera imputée sur le chapitre 204, fonction 41, nature 204142.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Bâtiments communaux à vocation sociale
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BCV04259	SAINT-LOUIS Création d'une mini-crèche à SAINT-LOUIS/NEUWEG Montant du projet : 150 000,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 50 000,00 €	500 000,00	30%	150 000,00
Total				150 000,00